FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF 0

Pays : République Centrafricaine

TITRE DU PROJET : Soutien et renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en République Centrafricaine

NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :

Modalité de financement du PBF :	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :**
☒ IRF ☐ PRF	☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et autonomisation des femmes (ONUFEMMES)

Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :

Gouvernement : Ministère de la Promotion du Genre, de la protection de la Femme, de la famille et de l'enfant ; Ministère de la Justice et des droits humains

ONU : MINUSCA -Section des Droits de l'Homme et Section genre

OSC : Avocats Sans Frontières (ASF), OJLD (Organisation des Jeunes Leaders pour le développement) MEFP (Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées), CPDE (Centre pour la promotion des droits de l'enfant), DOC (Défis et Objectifs Centrafrique), ROSCA-GD (Réseau des Organisations de la Société civile pour la gouvernance et le développement), AWLN (African Women Leaders Network), REFELA (Réseau des Femmes Leaders élus locales), REFELCA (Réseau des Femmes Leaders de Centrafrique), REFAMP (Réseau des Femmes anciennes Ministres et Parlementaires), FADEC (Femme, action et développement en Centrafrique), Forum des Femmes Parlementaires (FFPCA), Réseau des Femmes Handicapées (RENAPHAC), Réseau des Filles Handicapées (OJFSSIC), ANSMTCD (Association nationale des sourds et muets), OFCA (Organisation des Femmes Centrafricaine), Conseil National de la Jeunesse (CNJ).

Durée du projet en mois[1] [2]: 24 mois

[1] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.
[2] Le commencement official du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Les interventions du projet se dérouleront dans les villes de Bangui, Bouar (Nana- Mambéré), Berberati (Mambéré-Kadéï) et Nola (Sangha-Mbaéré) et Ouaka (Bambari).

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

☒ Initiative de promotion de l'égalité des sexes[3]

☐ Initiative de promotion des jeunes[4]

☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD : $ 1 500 000

ONUFEMMES : $ 500 000

Total PBF : $ 2 000 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1ère tranche (_70%) :	**PBF 2ème tranche* (_30%) :**	**PBF 3ème tranche* (_%) :**
PNUD : $ 1 050 000 ONUFEMMES : $ 350 000 Total : **$ 1 400 000**	PNUD : $ 450 000 ONUFEMMES : $ 150 000 Total : **$ 600 000**	

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Il est aujourd'hui largement admis que les différentes crises militaro-politiques qu'a connues la République centrafricaine ont eu des impacts sur les infrastructures sociales de base ainsi que les capacités de mise en œuvre des Organisations de la société civile, particulièrement celles dirigées par les femmes. A l'issue d'une consultation organisée avec les OSC par l'équipe du projet en août 2022, les principaux facteurs entravant l'efficacité des OSC féminines sont: (i) La faible gouvernance organisationnelle des organisations de la société civile (OSC) féminines ne garantissant pas des financements suffisants pour leurs actions de promotion et défense des droits humains (ii) la faible durabilité des actions des OSC (iii) la faible visibilité des actions des défenseuses des droits humains et (iv) la faible synergie dans les actions des organisations féminines (v) ainsi que la faible protection et sécurisation des défenseuses des droits humains.

Le présent projet va donc adresser des réponses à ces problèmes urgents qui ont longtemps limité les capacités de mise en œuvre des OSC féminines en Centrafrique en introduisant quelques innovations majeures dans la palette des solutions proposées pour le relèvement et l'autonomisation de la femme. Tout en contribuant à l'atteinte des ODD 5 et 16.

Les objectifs du projet sont de : (i) renforcer les capacités institutionnelles (structures de gestion organisationnelles, administratives, financière et opérationnelles etc.) des OSC dirigées par les femmes et les jeunes en vue de faciliter leurs actions de promotion, de défense des droits humains ainsi que la collecte et diffusion des informations sur les violations des droits humains à l'endroit des femmes, y compris les femmes autochtones et celles vivant avec handicap & (ii) d'accroître les capacités de leadership, d'influence et de plaidoyer des femmes et jeunes défenseuses des droits humains afin qu'elles puissent participer équitablement aux initiatives de consolidation de la paix, à la vie politique et publique.

[3] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

[4] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :
Des consultations avec les parties prenantes du projet (ministères clés, OSC, MINUSCA) ont été organisées de mai à septembre 2022. Une session de consolidation a été organisée le 16 aout 2022 avec pour objectif de valider la proposition de projet, session au cours de laquelle les participant.es ont été invité.es à donner leurs avis, à poser des questions, à faire des propositions et recommandations pour améliorer la proposition de projet. Les débats ont permis d'alimenter l'analyse contextuelle et d'affiner certains points d'actions. Toutes les personnes ont déclaré trouver de l'importance et de la cohérence dans la démarche proposée et ont adhéré au projet. Etaient présent.es lors de cette session de consultation :

- Le représentant du ministère de la Justice et Droit humains
- Le représentant du ministère de la Promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant
- Les OSC :Avocats Sans Frontières, Forum des Femmes Parlementaires, l'Organisation des Jeunes Leaders du Développement, Fin Church Aid, Association nationale des sourds et muets, Réseau des Femmes Handicapées, Réseau des Filles Handicapées, Avenir en marche, Centre de Protection et de Défense des Enfants, Réseau des Organisations de la Société civile pour la gouvernance et le développement, Association nationale des Femmes leaders, Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées, Réseau des Anciennes Femmes Ministres et Parlementaires
- La Section Droits de l'Homme de la MINUSCA

Par ailleurs des sessions de consultation et de travail ont été organisées avec le Secrétariat du PBF à Bangui. Elles ont permis de discuter l'orientation stratégique et de guider la formulation du présent projet. En l'absence d'un Comité de Pilotage du PBF en RCA, la session de consultation des parties prenantes nationales a veillé de faire participer les Ministères clés, membres du Comité de Pilotage du présent projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[5] : __3 (100%)_
Spécifiez le pourcentage **(%)** et le montant **($)** du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **2 000 000 $ USD, 93%**

Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes[6] :

En renforçant les structures de gestion des organisations et réseaux des femmes et jeunes de la société civile, ceci permet de les rendre compétitives et dynamiques au même titre que les autres organisations de la société civile présentes et actives pour des financements visant à soutenir leurs actions de promotion et défense des droits humains et de consolidation de la paix. Toutes les dimensions de l'autonomisation seront ainsi mobilisées pour permettre des actions pérennes, qui prennent en compte des besoins identifiés et stratégies définies par les organisations et réseaux des femmes et des jeunes elles-mêmes. Ceci permettra également de faire évoluer les mentalités au sein des communautés cibles sur le rôle et les droits humains des femmes. Le renforcement durable de ces structures aura pour impact final d'installer, de manière solide, des schémas de résilience directement au sein des communautés de femmes permettant de contribuer à l'amélioration de l'égalité des sexes.

De plus, l'un des objectifs du présent projet est d'appuyer la participation des réseaux de femmes et jeunes défenseuses dans les sphères de discussion institutionnelles. Cela aura, à termes, pour effet supplémentaire d'augmenter leur représentation à cette échelle tout en leur donnant plus de possibilité de porter elles-mêmes leurs messages, contribuant directement à leur autonomisation.

---

[5] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).
[6] Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

Le projet prend en compte les deux approches de ne laisser personne de côté et de ne pas nuire et prévient ceci par l'élaboration des activités du projet de manière participative et inclusive. Le projet prend en compte non seulement le contexte politico-sécuritaire dans les zones du projet, les expériences des partenaires de mise en œuvre des organisations et réseaux de la société civile mais aussi des autres bénéficiaires et parties prenantes ciblés (hommes, jeunes, institutions étatiques, médias, leaders locaux, religieux, communautaires, autorités locales, etc.). Il va s'approprier et capitaliser les acquis de l'ancien projet défenseuse des droits humains mis en œuvre dans les mêmes zones du projet.

Le projet prend aussi en compte de la situation des droits humains de façon générale et la condition féminine de façon spécifique en mobilisant les institutions, les organisations de femmes et l'opinion publique pour un partage d'expériences pratiques entre les organisations féminines existantes et naissantes. L'appui aux actions de collecte et diffusion des informations sur les violations des droits humains à l'endroit des défenseuses des droits humains renforceront la documentation sur leurs situations et pourra servir de source d'informations pour les plaidoyers menés par les partenaires du projet.

Degré de risque du projet[7] : __1__

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[8]) : __2.3___

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Effet 1 : D'ici à 2027, les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces

(Produit 1.4 : La société civile et les médias joue leur rôle en faveur de la réconciliation nationale, consolidation de la paix et les droits humains)

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5.1, 5.5, 16.10.

Type de demande :	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**
Nouveau projet : ☒ **Révision de projet :** ☐	**Extension de la durée :** ☐ Durée additionnelle du projet en mois : **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision :** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

[7] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

[8] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE[9]	**Représentant du gouvernement national**
Nom : Laurent RUDASINGWA, Représentant Résident Adjoint au Programme, Chargé de Bureau *Signature* [redacted] *Nom de l'agence : PNUD* *Date et visa :* *Nom : Salvator NKURUNZIZA* *Représentant Pays* *Signature* [redacted] *Nom de l'agence : ONUFEMMES* *Date et visa : 14.11.2022* ONU FEMMES - UN WOMEN Bon Pour Accord	*Nom : Fe* [redacted] *Signature* *Titre : Ministre d'Etat, en charge de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale* *Date et visa :* *Nom : Marguerite RAMADAN* *Signe* [redacted] *Titre : Ministre chargée de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant* *Date et visa :* 14 NOV 2022
Coordonnateur résident	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)**
Nom : Peter Schaller, Coordonnateur Résident a.i. [redacted] *Signature* *Titre :* *Date et visa :* 16/11/22	Elizabeth Spehar [redacted] *Signature* Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix *Date et visa :* 05/12/2022

[9] Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

*a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la République centrafricaine a été marquée par une succession de crises politiques majeures caractérisées par des conflits armés entre forces gouvernementales et groupes armés, voire parfois entre différents groupes armés rivaux. Un nombre incalculable de civils ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires et de violence sexuelle ou basée sur le genre, d'autres ont été mutilés, torturés, arbitrairement arrêtés, sévèrement maltraités et déplacés de force ou ont disparu. Des milliers d'enfants ont été recrutés par des groupes armés. [10]

Des milliers de femmes et de filles ont été victimes de ces violences et en particulier de violences sexuelles et basées sur le genre. Beaucoup ont souffert une double peine : subir le viol, l'esclavage sexuel ou le mariage forcé, pour ensuite être rejetées par leur communauté et parfois même par leur propre famille. Le traumatisme subi a souvent été aggravé par le fait que les auteurs avaient également pillé les biens de leurs victimes. Les victimes ont ainsi été privées des moyens nécessaires pour subvenir à leurs propres besoins ou à ceux des personnes dont elles ont la charge. [11]

Pour tenter d'endiguer les cycles de violences, les partenaires de la Centrafrique dont les Nations Unies ont appuyé les efforts du gouvernement visant à restaurer l'autorité de l'Etat, à renforcer l'état de droit. En 2016, le gouvernement a présenté à la communauté internationale son Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) qui définit les priorités nationales en termes de consolidation de la paix et qui garantit, au plus haut niveau politique un engagement stratégique de la RCA sur trois piliers : (i) restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation, (ii) renouveler le contrat social entre l'Etat et la population et (iii) promouvoir le relèvement économique. Toutefois, les différents accords de paix et le RCPCA ne sont pas parvenus à ramener la paix. Les groupes armés ont continué à renforcer leur emprise sur l'ensemble du territoire, toutes les parties au conflit ont continué à commettre de violations des droits humains et les défenseures et défenseuses des droits humains se sont vu.es menacé.es dans l'exercice de leur travail de documentation et dénonciation de ces crimes, notamment ceux commis contre des femmes et des filles.

Entre 2019 et 2021, 1268 cas de violences sexuelles liées aux conflits ont été enregistrés par le FNUAP, et dans 99% des cas les femmes et les filles en ont été les victimes[12]. Le nombre véritable de cas est évidemment impossible à établir. Les statistiques du système de gestion de l'information sur les VBG (GBVIMS) donnent cependant une indication de l'ampleur du phénomène : plus de 56 737 cas de VBG ont été enregistrés entre 2016 et juin 2021 sur seulement 52% du territoire. Ces violations, ainsi que d'autres sont également documentées par les défenseurs et défenseuses des droits humains, qui sont présents aux niveaux national et local, tant à titre individuel qu'au sein d'organisations, des réseaux et plateformes de la société civile. Ces acteurs promeuvent et défendent le respect des droits humains notamment ceux liés à la liberté d'opinion et d'expression, l'accès à l'information, la participation à la

[10] Rapport du projet de Mapping documentant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine de 2003 à 2015, mai 2017
[11] Rapport du projet de Mapping documentant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine de 2003 à 2015, mai 2017
[12] UNFPA, Etat des lieux des VBG et Violences liées aux conflits, juin 2022.

vie politique et publique ainsi que le droit d'association. Cependant seules 7,14% [13]de ces acteurs sont des OSC de femmes. Ceci est dû en partie au fait que les plateformes et réseaux de femmes qui exercent dans le domaine de la protection de la femme et des enfants sont très peu structurés et ont du mal à rendre visibles leurs actions particulièrement dans l'espace civique public et en ligne[14]. Une autre raison de la faible représentativité des OSC de femmes vient du fait que leur travail est rendu difficile par une série de facteurs. Ainsi selon les données collectées par une étude de base faite en 2021 par le PNUD dans les zones de Bouar (Nana-Mambéré), Berberati (Mambéré-Kadéï), Nola (Sangha-Mbaéré) et Bangui les principales menaces que connaissent les défenseuses des droits humains sont les pesanteurs socioculturelles (31%), le dénigrement (27%), les agressions ou violences physiques (14%), viennent ensuite les problèmes liés au contexte sécuritaire (12%), la sureté des moyens de transport (12%) et enfin la stigmatisation par les membres de la communauté (4%).

Ces facteurs sont aussi ressentis par les organisations des femmes et filles vivant avec handicap et les femmes autochtones qui sont encore moins peu présentes dans les espaces politiques et publiques, tant au niveau local que national. Bien que la Constitution garantisse les principes d'égalité devant la loi et de non-discrimination et reconnaisse dans son article 6 les « droits des minorités, des peuples autochtones, et des personnes handicapées », en réalité les peuples autochtones qui luttent pour la préservation de leur culture et mode de vie, restent marginalisés, et continuent de souffrir des discriminations, notamment car leurs modes de vie sont considérés rétrogrades. Les OSC des peuples autochtones souffrent ainsi d'un statut économique et social qui limite leurs capacités à défendre leurs intérêts et leurs droits relatifs aux terres et à d'autres ressources productives, et qui restreint leur capacité à participer au développement et en bénéficier.

Les personnes vivant avec un handicap se trouvent elles-aussi dans une situation vulnérable et restent largement sous-représentées dans tous les processus publiques et politiques. Il n'existe d'ailleurs aucune statistique globale consolidée du nombre de personnes handicapées en République centrafricaine. Les seules données statistiques disponibles datent du recensement de 2003, qui avaient permis de recueillir les informations suivantes : 39 335 personnes handicapées avaient été identifiées dans le pays (19 773 hommes et 19 562 femmes), 5 767 aveugles, 10 389 sourds, 4 211 muets, 2 975 personnes affectées par un handicap mental, 10 557 personnes partiellement paralysées et 3 500 personnes paralysées). Du fait des nombreux conflits qui ont secoué la RCA depuis 2003, il est fort probable que le nombre de personnes mutilées et donc souffrant d'un handicap physique ait fortement augmenté.

Il est à noter que les questions relatives au genre et aux femmes sont insuffisamment prises en compte tant dans les espaces privés que publics et ce malgré l'existence de lois et stratégies nationales en ce sens. Il existe ainsi une loi instituant la parité, une Politique nationale d'égalité et d'équité ainsi qu'un Plan National de la Résolution 1325 pour la période 2019-2022[15]. Le manque d'application effective de ces lois et stratégies a pour conséquence que la participation des femmes dans les instances de prise des décisions dans le pays ne dépasse pas la moyenne de 19%[16]. Aussi, la complémentarité et les interactions entre le travail du gouvernement et des OSC demeurent très faibles, surtout concernant les OSC féminines. Ces dernières sont souvent exclues de la phase de préparation des politiques et/ou stratégies nationales qui pourtant confèrent des droits pour lesquels elles sont mal informées et qu'elles peinent donc à revendiquer. Le dernier exemple en date est la tenue du dialogue républicain du 21 au 27 mars 2022 qui a connu une très faible représentation des femmes dans la composition du Comité

[13] Rapport de l'étude de base du projet « défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix », juin 2021

[14]Idem.

[15] Un rapport de la mise en œuvre du PAN a été élaboré en juillet 2022. Le rapport de mise en œuvre de la Résolution 1325 par la République Centrafricaine au cours de l'exercice 2021-2022 met en exergue les données sur les indicateurs qui permettent d'évaluer la volonté et les efforts déployés par l'Etat dans l'exécution des quatre principaux piliers : Prévention, Participation, Protection, Secours et relèvement.

[16] Au sein des Institutions de la République en 2021(Cour constitutionnelle, Assemblée nationale, Haut Conseil de la Communication, Haute autorité chargée de la Bonne Gouvernance, Conseil économique et social)

d'organisation du dialogue républicain (2/10 uniquement à des postes secondaires de rapporteurs du dialogue)[17], et ce bien que l'accord de paix du 6 février 2019 ait reconnu la valeur et la contribution des femmes au processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix en RCA.
Concernant la situation de situation de la jeunesse centrafricaine, l'Analyse Commune de Pays finalisée en février 2022 montre que les jeunes[18] représentent plus de 70% de la population mais aussi que ces jeunes sont non seulement vulnérables, mais aussi susceptibles de devenir des vecteurs de nouveaux troubles et de conflits faute d'avoir des perspectives.

Les jeunes de 15 à 35 ans ont été profondément touchés par les multiples crises récurrentes. Ils sont les principales victimes et acteurs des conflits et des tensions sociales. Les jeunes souffrent plus que les autres segments de la population active du fait notamment du faible niveau d'éducation, du manque de formation professionnelle adéquate et de l'interruption précoce des études liée d'abord à l'extrême pauvreté. Le taux de sous-emploi des jeunes a atteint presque 31% en 2020. Plus de 80% des jeunes vivent avec moins de 1,9 $US. Les jeunes filles mères, les jeunes vivant avec les handicaps et les jeunes ex-combattants sont encore plus marginalisés. L'accroissement de la pauvreté augmente l'incapacité de la population en âge de travailler notamment les jeunes, si bien que leur chômage se nourrit perpétuellement des crises et alimente les conflits et la criminalité.[19] Les jeunes centrafricains sont aussi absents dans les instances de décisions, les organes dirigeants du secteur privé et de l'administration. Très peu d'initiatives des jeunes sont appuyées.

Une des raisons du manque de participation des OSC féminines et des jeunes vient du fait du manque de financement dont elles souffrent et qui est dû à plusieurs raisons. Premièrement leur faible capacité technique et institutionnelle à compétir pour la mobilisation des ressources pour garantir la pérennisation des initiatives développées. Ces faibles capacités ont été détectées chez 90% des OSC - parmi lesquelles un grand nombre des organisations féminines- lors d'une évaluation commanditée par le PNUD couvrant les quatre dernières années. Ces lacunes limitent ainsi les possibilités d'éligibilité pour un financement direct de leurs projets. A cela s'ajoute la difficulté de garantir les actions des OSC féminines et des jeunes à long terme après financement des partenaires techniques et financiers. Finalement, très peu d'actions sont menées en synergie entre les OSC féminines et des jeunes elles-mêmes.

Une analyse plus détaillée des facteurs des conflits ainsi que des acteurs et parties prenantes est reprise en annexe du présent document de projet.

b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient* ***les cadres stratégiques*** *gouvernementaux et des Nations Unies* ***existants***[20]*, et comment il garantit* ***l'appropriation nationale****. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Le présent projet est une réponse aux préoccupations discutées lors du Forum de Bangui (2015), reprises dans les actes de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR 2019), dans la feuille de route de Luanda (2021) puis lors du dialogue républicain de 2022. L'APPR offre une opportunité unique pour consolider le travail réalisé jusque-là en matière de protection en veillant à la complémentarité des mécanismes judiciaires et non judiciaires de protection des droits humains, tout en renforçant la collaboration avec la société, particulièrement les organisations et associations des

[17] Décret du 19 mars 2022, relatif à la désignation des membres du Comité d'organisation du Dialogue républicain.
[18] En République centrafricaine, sur 5,5 millions d'habitants en 2020, les jeunes âgés de moins de 18 ans représentent la moitié de la population, Analyse Commune Pays, p.20
[19] Nations Unies, Analyse Commune Pays, février 2022, p.37
[20] Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

femmes et des jeunes pour un accompagnement efficace et une participation accrue des femmes et des jeunes dans les mécanismes de consolidation de la paix et de protection des droits humains.

Il est important de souligner que le projet, bien qu'élaboré pour répondre aux besoins immédiats et spécifiques de renforcement des capacités des défenseuses des droits humains et de leurs structures, reste parfaitement aligné sur les priorités du Gouvernement définies dans la Politique Nationale d'Egalité et d'Equité (PNEE), la loi sur la parité et plus particulièrement le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) (Pilier I- Restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation) et qu'il contribue à la réalisation de l'effet 1 du nouveau Cadre de Coopération entre le SNU et le Gouvernement (D'ici à 2027, les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces).

Le projet s'aligne également sur la Stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre en RCA et la Politique Sectorielle de la Justice 2020-2024, notamment en ses axes iii. (Renforcement de la demande de justice) et v. (respect des droits humains et mise en œuvre de la justice transitionnelle). Il est aussi aligné sur la deuxième génération du Plan d'action national de la résolution 1325 et les résolutions connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies (2019-2022) de la RCA.

Le projet contribue à la mise en œuvre des activités du domaine prioritaire n°2 du PBF « Développer et/ou renforcer les capacités nationales pour promouvoir la gouvernance démocratique, la coexistence et la résolution pacifique des conflits ». Il comble un déficit de la consolidation de la paix puisque la violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus répandues ~~au monde, particulièrement~~ en RCA. Par conséquent, les droits humains et la dignité humaine ne seront jamais respectés si une attention particulière n'est pas accordée aux droits des femmes.

Le projet prend en compte l'Agenda 2030 pour le Développement Durable qui envisage un monde « de respect universel des droits de l'Homme et de la dignité humain » dans lequel « l'égalité des sexes [est] une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation [ont] été levés ». En appuyant les femmes à être des actrices incontournables du processus de consolidation de la paix et de la défense des droits humains en RCA, l'action s'inscrit parfaitement dans les ODD et plus spécifiquement les objectifs 5 et 16 qui prônent le renforcement de l'Etat de droit et la promotion des droits humains comme vecteurs de réduction de la violence et de solution durables aux conflits et à l'insécurité.

L'appui aux OSC activistes permettra de donner corps à la Résolution 1325 et la Déclaration « sur les défenseurs des droits de l'homme adopté, le 10 décembre 1998, en termes de reconnaissance et de renforcement du « rôle important et légitime des femmes défenseuses des droits humains dans la promotion et la protection des droits humains et du développement comme une composante essentielle dans l'assurance de leur protection ».

c) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref* ***résumé des interventions existantes*** *dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

Plusieurs facteurs favorables justifient l'élaboration de ce projet tout en fondant sa pertinence, eu égard au contexte qui a été décrit plus haut. Le projet, capitalisera les précédentes expériences en matière de protection des droits humains et de promotion du leadership féminin ; offrira une contribution significative à la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ; se positionnera comme une réponse appropriée aux inégalités de Genre ; favorisera la redynamisation des organisations des défenseuses et proposera des mécanismes communautaires adaptés et favorables à la protection des droits des femmes.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Promotion de la participation politique et leadership de la femme dans la consolidation de la paix en RCA 2017-2019 PNUD ONU Femmes	PBF : $ 2 530 700	Ce projet vise à améliorer l'accès et la participation des femmes aux sphères décisionnelles de la vie politique et publique. Il entend renforcer le leadership féminin pour stimuler la participation des femmes au processus de relèvement et de consolidation de la paix. Il disposait d'un avec un résultat spécifique consacré aux activités d'autonomisation économique des femmes ($ 520 020)	Le présent projet se propose de bâtir sur les capacités des réseaux formés, consolider leurs efforts et développer un leadership transformatif pouvant influencer les décisions dans la sphère politique et publique.
Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix 18 mois : Février 2021 – août 2022 PNUD ASF	PBF 1 500 000$	Ce projet vise à i) créer un environnement sûr et porteur pour les droits des femmes et des défenseuses des droits humains et ii) à faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix	La présente action s'inscrit dans la suite directe de ce projet et renforce les résultats précédemment atteints, notamment en termes d'autonomisation et de légitimation des réseaux de femmes défenseuses qui ont été constituées. En travaillant avec les mêmes bénéficiaires, dans les mêmes zones d'intervention, la présente action permettra de répondre aux inquiétude du présent projet en solidifiant l'intervention des défenseurs et défenseuses et en inscrivant ces réseaux dans la durabilité et donner une plus grande force et stabilité.
Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité Juin 2019 - juin 2021 PNUD ONU Femmes	PBF 4 500 000 $	Le projet vise, entre autres, à engager une transformation sociale profonde, en contribuant à la lutte pour obtenir justice, voix et mémoire historique et de réfléchir sur un problème de fond qui est aussi celui de la représentativité et de l'implication des femmes dans les organes de prise de décision, ainsi que dans la réforme de la justice et la mise en œuvre de la justice transitionnelle.	Le présent projet vient en complémentarité avec le "d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité" en ce sens que les deux s'inscrivent dans une dynamique de consolidation de la paix, de la promotion et de la protection des droits humains. Il complétera les acquis déjà réalisés dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes (Résultat 4 du projet Accès à la justice) et de la justice à travers les capacités des OSC défenseures des droits humains qui seront renforcées pour être en mesure d'avoir des structures organisationnelles efficaces pour influencer et faciliter le rapportage des violations des droits humains.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) *Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

Comme indiqué dans l'analyse du conflit ci-haut, les principaux problèmes que ce projet cherche à résoudre sont : (i) La faible gouvernance organisationnelle des OSC féminines ne garantissant pas des financements suffisants pour leurs actions de promotion et défense des droits humains (ii) la faible durabilité des actions des OSC (iii) la faible visibilité des actions des défenseuses des droits humains et (iv) la faible synergie dans les actions des organisations féminines (v) la faible protection et sécurisation des femmes défenseuses des droits humains.

Dans une initiative précédente mise en œuvre par le PNUD et ASF, les différentes actions de formation des acteurs clés notamment (leaders communautaires, autorités locales, médias) au niveau communautaire (Bangui, Bouar, Berberati et Nola) ont permis de renforcer significativement le niveau de connaissances et surtout de compréhension des droits des femmes et de façon spécifique aussi, les actions des défenseuses des droits humains et l'importance de ce rôle par les leaders communautaires, contribuant ainsi à leur offrir plus d'espace d'expression (à travers des prises de parole des évènements publics) et de respect des espaces d'expressions existants (liberté de réunion des associations des défenseuses). Au-delà de créer un environnement d'expression plus sûr, les formations ont également permis de créer un lien plus étroit entre les défenseuses et les forces de l'ordre mais aussi, les acteurs clés de la chaîne pénale, assurant ainsi une veille permanente et un canal ouvert direct avec les acteurs susceptibles de les protéger en cas de menace. Ceci venant renforcer le mécanisme d'alerte précoce qui est déployé.
Pour assurer leur protection, il était essentiel que les défenseuses se mettent ensemble afin de constituer un bouclier à même de protéger chacune d'elles. La mise en réseaux est donc une activité centrale. La création de 04 réseaux de défenseuses et leur renforcement institutionnel (Statuts et légalisation administrative) est donc une initiative qui permet aux défenseuses de parler d'une seule voie et de faire face, ensemble aux défis d'une meilleure intégration de leur point de vue dans les décisions et défis du relèvement de la société centrafricaine.

Pour capitaliser ces acquis, le renforcement des capacités institutionnelles des organisations et réseaux des femmes couvrira des aspects visant à entraîner des changements institutionnels substantiels[21]. Et ce au niveau des structures de gestion organisationnelles, administratives, financière et opérationnelles etc. Aussi la Plateforme des réseaux des droits humains pourra jouer un rôle faitier et permettre l'appui en petites subventions aux réseaux des défenseuses des droits humains mis en place au niveau local. En outre, le projet permettra l'élargissement de l'espace civique et en particulier l'espace civique en ligne qui sera géré par la Plateforme nationale des femmes défenseuses des droits humains. Enfin, la contribution des jeunes volontaires et des volontaires communautaires au projet sera effective.

La participation à la vie publique par les défenseur-seuses de droits humains et les organisations qui les représentent est un principe fondamental des droits humains. L'espace réservé à la société civile est donc déterminant, non seulement pour les droits humains, mais aussi, de façon plus générale, pour le développement, la paix et la sécurité. Lorsque la société civile peut participer activement aux décisions, les politiques élaborées sont plus éclairées, efficaces et durables. Chaque avancée réalisée en matière de protection de l'espace civique a un effet positif sur les communautés, les individus et leurs droits. L'espace civique, permet que les libertés fondamentales soient respectées, notamment, le droit à la

[21] Il pourrait s'agir des changements au niveau de l'environnement favorable (politiques, législation, relations de pouvoir, normes sociales), au niveau organisationnel (politiques internes, conventions, procédures, cadres) ou au niveau individuel (expérience, connaissances, compétences techniques).

liberté d'expression, le droit à la liberté de réunion pacifique et le droit à la liberté d'association permet de travailler sans être inquiété.

Des mécanismes d'alerte communautaire permettraient d'engager des actions de communication par les pairs au sein des communautés mais pour apporter une assistance à toutes les défenseuses, il est important de mettre en place une structure faitière et plus durable au niveau central pouvant aider à renforcer et à coordonner les actions des réseaux locaux notamment par un accompagnement en petites subventions pour des actions de promotion et défense des droits humains et une assistance judiciaire en cas de violations des droits des défenseuses. Par ailleurs, un grand nombre des OSC seront des acteurs actifs dans la réalisation des activités du projet qui les concernent en participant aux activités, en contribuant à la définition des stratégies de leur renforcement des capacités et du suivi des actions.

Les récipiendaires des fonds le PNUD, et ONUFEMMES restent responsables des actions proposées dans le projet, du reste gérés sous la modalité Direct Implementation (DIM) pour les deux agences. Pour la mise en œuvre d'un certain nombre des activités à l'intérieur du pays, notamment relatif au renforcement des mécanismes communautaires d'alerte précoce, la collecte et diffusion des violations des droits humains, l'allocation des fonds aux partenaires de mise en œuvre se fera de manière compétitive sur la base des soumissions des projets des organisations pour les deux agences spécifiant la nature des activités, les équipes de mise en œuvre, la localisation des activités et la synergie avec d'autres OSC.

b) *Fournissez une « **théorie du changement** » **au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.*

   (Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Au regard des principaux problèmes identifiés, nous pensons qu'il est nécessaire d'agir non seulement sur l'environnement dans lequel évolue les OSC, mais aussi de renforcer la gouvernance institutionnelle des organisations et réseaux des femmes et des jeunes pour la promotion et protection des droits humains. Aussi, les compétences des femmes et jeunes défenseuses des droits humains devraient également être améliorées pour accroître leurs capacités de leadership, d'influence et de plaidoyer pour mener des actions en synergie et en partenariat entre les organisations et réseaux des femmes et jeunes au niveau national, local et communautaire. Ceci occasionnera que les organisations deviennent des actrices de leur propre développement, identifient leurs besoins et évaluent l'impact de leurs actions sur les politiques nationales relatives à la participation politique et publique et la jouissance des droits humains particulièrement pour les femmes et les filles défenseuses des droits humains. Parce que si la crédibilité de leurs organisations et réseaux augmente, elles renforcent leur pouvoir d'action, de négociation, de revendication face au Gouvernement, aux institutions, aux partenaires techniques financiers et aux bailleurs de fonds. Elles interviendront de manière privilégiée et légitime dans l'esprit des populations, des défenseuses, des victimes potentielles et des autorités, etc. Ces derniers utiliseront plus efficacement les mécanismes d'alerte communautaires, pour dénoncer les violations des droits humains ; ce qui augmente aussi les chances d'une durabilité de leurs actions dans le temps et une participation active et inclusive aux mécanismes nationaux et communautaires de consolidation de la paix.

d) ***Fournir une description narrative des principales composantes du projet*** *(résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

La présente action vise à renforcer les structures institutionnelles des réseaux des défenseuses des droits humains ainsi que des autres OSC ciblées. Puisque lorsque leurs structures seront crédibles et fonctionnelles elles pourront être autonomes et plus efficaces dans la réalisation de leurs activités.
Elle vise aussi à encourager davantage les femmes à s'engager dans la défense des droits humains, à devenir elles-mêmes des activistes, tout en renforçant leur protection contre toute répercussion négative de leurs activités.

Deux composantes composent donc le présent projet. Le premier axe vise à renforcer l'environnement dans lequel évolue les OSC. Dans le cadre de cet axe, il s'agira notamment de renforcer le cadre juridique de protection des défenseurs et des défenseuses des droits humains en particulier, de renforcer la législation des OSC en RCA afin de permettre aux réseaux mis en place de s'y conformer et de protéger leurs droits et enfin apporter un appui aux réseaux et OSC pour que leurs structures de gestion organisationnelles, administratives, financière et opérationnelles.

Résultat 1 : La participation des organisations et réseaux des femmes défenseuses des droits humains dans les sphères de discussion institutionnelles est améliorée grâce à un environnement favorable au respect des droits humains et à la performance de leur système de gestion

Produit 1.1 : L'environnement dans lequel évolue les OSC des défenseuses des droits humains est compris et renforcé.

Activités principales du produit 1.1. :

- Vulgariser le cadre légal qui régit les OSC en RCA pour permettre aux OSC des défenseuses des droits humains de s'y conformer et de l'appliquer ;
- Mettre à jour la cartographie des OSC des Femmes et des Jeunes particulièrement travaillant dans le domaine de promotion des droits humains ;
- Appuyer l'élaboration d'un guide de renforcement des capacités institutionnelles des réseaux des femmes défenseuses des droits humains en RCA à destination de ces réseaux
- Appuyer les activités de plaidoyer et d'examen par l'Assemblée nationale de la loi portant protection des défenseuses des droits humains

Produit 1.2 : Les systèmes de gestion des organisations et réseaux des femmes sont renforcés pour atteindre les standards de qualité pour les OSC

Activités principales du produit 1.2. :

- Mener des audits organisationnels des organisations et réseaux des femmes sélectionnées et développer des plans d'action pour permettre la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des changements institutionnels ;
- Appuyer les organisations et réseaux des femmes sélectionnés dans l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières, logistiques, programmatiques, des politiques PEAS, politique de lutte contre la fraude et corruption, politique l'élaboration de protection des données etc. ;
- Former les organisations et réseaux des femmes sur la gestion axée sur les résultats de développement : (identification des besoins, planification, suivi et évaluation sensible au genre) et rédaction des programmes/projets en vue de la mobilisation des ressources ;

- Mettre à disposition des organisations et réseaux des femmes des experts nationaux (VNU nationaux, spécialistes des programmes et des experts comptables) ou des volontaires communautaires pour les appuyer au quotidien dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions et spécifiquement la tenue de la comptabilité et la recherche des financements ;
- Fournir aux organisations et réseaux des femmes défenseuses des logiciels comptables.

Le second axe d'intervention vise à renforcer les capacités de leadership, d'influence et de plaidoyer des organisations et réseaux des femmes défenseuses des droits humains. Il s'agira ici de fédérer les efforts des réseaux locaux à travers la coordination par une Plateforme nationale, de renforcer les mécanismes d'alertes précoce et de sécurisation, de soutenir un système de prise en charge judiciaire et d'appuyer la participation des organisations et réseaux des femmes aux reportings d'observation internationaux sur la situation du droit des femmes et les contributions à l'Examen Périodique Universel. Il s'agira aussi de multiplier les espaces d'échanges et de plaidoyer entre notamment les femmes politiques, les femmes de l'administration publique, du secteur privé et de la communauté à la base sur la promotion et défense des droits humains. Enfin pour contribuer aux efforts de lever les obstacles économiques qui empêchent les femmes de s'engager dans des activités de promotion des droits des femmes, un appui aux activités génératrices de revenus sera fourni aux femmes défenseuses des droits humains dans les zones du projet prioritairement pour les zones de l'intérieur en raison de leur plus grande vulnérabilité économique.

Résultat 2 : Les femmes défenseuses des droits humains influencent sur les politiques et programmes grâce à leurs capacités de leadership et de dialogue

Produit 2.1 : Le dialogue et les partenariats entre les organisations et réseaux des femmes de la société civile sont promus

Activités principales du produit 2.1. :

- Faciliter la structuration de la plateforme nationale des défenseuses des droits humains regroupant les 5 réseaux locaux des défenseuses des droits humains mis en place dans les zones du projet et fournir un appui opérationnel pour le déploiement de ses actions ;
- Faire fonctionner le système d'alerte précoce communautaire entre défenseuses des droits humains en impliquant activement les communautés exposées, faciliter la formation du public et le sensibiliser, diffuser efficacement les messages et les avertissements et veiller à entretenir un état de préparation constant ;
- Fournir une prise en charge judiciaire aux organisations des femmes défenseuses de droits humains et aux femmes défenseuses en permettant le déploiement d'avocats préalablement renforcés sur la thématique ;
- Elargir l'espace civique en ligne sur une plateforme à gérer par le réseau national des défenseuses des droits humains ;
- Appuyer la participation des organisations et réseaux des femmes aux reportings d'observation internationaux sur la situation du droit des femmes et les contributions à l'Examen Périodique Universel ;
- Lancer des actions conjointes entre les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile et les médias pour remettre en question la représentation stéréotypée du rôle des femmes et des hommes dans la promotion des droits humains et la consolidation de la paix.

Produit 2.2 : Les actions des femmes dans la prévention et gestion des confits sont mis à l'échelle

Activités principales du produit 2.2. :

- Elaborer et mettre en œuvre un Programme de renforcement des capacités techniques des OSC défenseuses des droits humains sur la prévention et gestion des confits et lobbying dans les autres domaines prioritaires de consolidation de la paix ;

- Développer des espaces d'échanges et de plaidoyer entre femmes politiques et femmes de l'administration publique, du secteur privé et de la communauté à la base sur la promotion et défense des droits humains ;
- Fournir un appui technique et financier aux femmes activistes dans la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

e) ***Ciblage du projet*** – *fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.*

Les interventions du projet[22] se dérouleront dans les villes de Bangui, Bouar (Nana- Mambéré), Berberati (Mambéré-Kadéï) et Nola (Sangha-Mbaéré). La sélection de ces zones se fonde sous trois éléments : (i) des zones inscrites dans la continuité du projet « Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix » et où sont insérés les réseaux des femmes défenseuses déjà mobilisées par la précédente action ; (ii) des zones où se réalisent d'autres activités du PNUD, et ONUFEMMES, en particulier celles liées à l'appui à la justice et à la sécurité, la prise en charge des victimes des VBG ainsi que la sensibilisation sur les droits humains ; (iii) la présence d'un bureau terrain du PNUD à Bambari et d'un Bureau Opérationnel d'ASF à Berberati.
En outre, ces zones couvrent le ressort des 3 Cours d'Appel du pays. Elles ont été validées avec le représentant du Ministère de la Justice, lors de la session de consultation des parties prenantes nationales.

Ainsi, la sélection des bénéficiaires directs (réseaux des défenseuses) se fera selon les réseaux mis en place au cours d'une précédente initiative en ajoutant un réseau à mettre en place dans la nouvelle zone. La sélection des bénéficiaires (ie. les femmes et jeunes filles) se fera par les OSC déjà mobilisées dans le projet précédent, qui travaillent déjà sur la thématique d'autonomisation des femmes et qui soutiennent et/ou connaissent des jeunes femmes qui s'engagent dans la promotion et la protection des droits humains.

Par ailleurs, les femmes présentes au sein des mécanismes communautaires de protection existants sont un levier pour faciliter l'accès aux mécanismes de protection par les femmes défenseuses.

Les bénéficiaires indirects de l'action sont :

- Toutes les femmes centrafricaines qui bénéficieront des retombées de l'action puisqu'elles verront leurs droits et leur sécurité être mieux respectés et pris en compte tant par les instances nationales que locales.
- Les acteurs cibles au niveau communautaire sont en majorité des hommes leaders et dépositaires de l'autorité locale qui verront grâce aux sessions de sensibilisation, de dialogue leur perception de la place de la femme changer pour devenir plus favorable à la participation des femmes aux instances décisionnelles en matière de justice, paix et cohésion sociale.
- Les acteurs cibles des activités de plaidoyer institutionnel sont également en majorité des hommes, puisque ceux sont eux qui détiennent les positions de pouvoir nécessaires aux changements transformationnels (députés, Ministres, cadres des OSC, etc.). L'action devra se concentrer à développer une masculinité positive pour qu'ils deviennent acteurs de changement en appuyant la participation des femmes aux processus décisionnels nationaux.

22

Tableau chiffré des bénéficiaires du projet

N°	Catégorie Bénéficiaire	Femmes de plus de 35 ans	Hommes de plus de 35 ans	Jeunes filles de 15 à 35 ans	Jeunes garçons de 15 à 35 ans	Total
Bénéficiaires directes						
1	Les OSC y compris les réseaux					20
2	Les femmes et filles membres des OSC des femmes et jeunes activistes	500	250	500	200	1000
3	Membres de mécanismes communautaires de protection existants	200	100	200	100	600
4	Bénéficiaires des activités de réinsertion économiques	250	75	250	75	650
Bénéficiaires indirects						
5	Acteurs locaux, leaders communautaires, religieux	50	200	50	100	400
6	Populations des localités du Projet	7000	7000	7000	7000	28 000
7	Artistes, Journalistes et autres professionnels des médias	50	50	50	50	200
8	Les institutions de la République et les membres du gouvernement	50	100	25	25	200
TOTAL						**31 070**

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) ***Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre*** – *indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ici-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Le présent projet sera mis en œuvre conjointement par le PNUD et ONUFEMMES; le PNUD en tant que lead du projet. La répartition des actions à mettre en œuvre tient compte des mandats, de l'expérience, des avantages comparatifs des agences bénéficiaires des fonds.

Le PNUD est établi en RCA en 1976. Plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre, y compris avec l'appui du PBF depuis 2008. Ces programmes/projets ont permis de contribuer à faire de la justice l'un des secteurs clés de la construction de la paix et la réconciliation nationale en Centrafrique, à appuyer la réforme de sécurité, à lutter contre les graves violations des droits humains, à accompagner

les mécanismes de justice transitionnelle et la protection des droits dans les communautés à travers une approche mobilisant les communautés y compris les femmes et les jeunes, ainsi qu'à contribuer au retour de la cohésion sociale. Des projets spécifiques genre ont notamment jeté les bases d'un renforcement du leadership de femmes issues de la société civile et des communautés à la base pour porter haut et fort le respect des droits des femmes et de l'égalité des sexes. A titre d'exemple : le plaidoyer ayant abouti à la promulgation de loi sur la parité, la révision sensible genre du Code électoral, l'implication des femmes dans les mécanismes de suivi de l'Accord de paix du 6 février 2019, le plaidoyer ayant permis la prise en compte de la loi sur la parité dans la composition des commissaires inscrite dans la loi portant création, organisation et fonctionnement de la CVJRR sont notamment des résultats éloquents de cet appui.

Prenant en compte les acquis de l'initiative précédente entre le PNUD et ASF portant sur le projet « défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix », et financé par le PBF, plusieurs activités identifiées seront menées conjointement avec Avocats Sans Frontières qui sera recruté sous la modalité de partenaire d'exécution. Ces activités comprennent entre autres la formation sur la fiche collecte des données de violations des droits humains, spécialement pour les défenseuses des DDH, l'appui technique pour la rédaction des rapports, la création d'un pool d'avocats, la formation coaching sur les spécificités des violations liées aux DDH et déploiement de conseils juridiques et assistance judiciaire dans les zones du projet etc.

D'autre part, ONU Femmes travaille avec le Gouvernement, le parlement et la société civile pour faire progresser l'égalité des sexes par la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux en matière d'égalité des sexes et de droits fondamentaux des femmes, de leur autonomisation socioéconomique et de leur pleine implication dans les initiatives de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale. Depuis août 2015, ONU Femmes a démarré une Présence Programme en Centrafrique et s'appuie sur quatre forces organisationnelles comparatives afin de mettre en œuvre le projet dans le contexte des efforts à l'échelle nationale et du SNU, notamment :

- La capacité d'ONU-Femmes à établir un lien avec le développement de politiques nationales pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Relations de longue durée entre ONU-Femmes et organisations féminines et bons partenariats établis avec la société civile féminie ;
- Contribution globale et intégrée d'ONU-Femmes sur l'ensemble des trois piliers de l'ONU (paix et sécurité, droits humains et développement durable) ; et
- soutient les efforts normatifs nationaux afin d'accélérer les progrès vers l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et de promotion des droits des femmes ; La Représentation d'ONU Femmes en RCA a déjà piloté plusieurs programmes entre autres : i. les projets d'appui au processus DDRR en RCA : les projets « Appui au processus DDRR inclusif et à une réponse humanitaire sensible au genre en RCA » et « Appui aux autorités de transition en République centrafricaine pour renforcer la participation des femmes à la paix et à la sécurité et assistance aux femmes et aux filles touchées par le conflit ».

Organisation bénéficiaire	**Budget total dans l'année précédente**	**Sources principales du budget (donateurs etc.)**	**Emplacement des bureaux dans le pays**	**Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)**	**Experts techniques existants pertinents au projet**
Organisation de convocation : PNUD	76.096.923 $	PBF, INL, UE, TOE, Gouvernement japonais, BPPS, , PNUD-TRAC, etc.	Bangui (Bureau Pays) 2 Bureaux projets : Bambari	152 staff (30% des femmes)	-Spécialiste Genre & VBG - Experte National genre & Droits Humains
Partenaires d'exécution :					

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
AFJC, ROSCA-GD, REFAMP, Word vision, OJLD, Acted, etc.			Bossangoa		- Assistante Genre et autonomisation économique
Organisation bénéficiaire : ONUFEMMES Partenaires d'exécution : MPFFPE, OFCA, AWLN,	4,659,589 $	PBF, Gouvernement du Japon, Gouvernement du Canada, UNTF-Human Security, Iceland, SIDA	Bangui (Représentation Pays)	22 Staffs, basés à Bangui avec des missions fréquentes dans les zones du projet.	-Une spécialiste genre et VBG -Une experte nationale accès à la justice; -Une chargée d'appui et de partenariat avec AWLN

b) ***Gestion et coordination du projet*** – *Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à* ***l'annexe A*** *et joignez les mandats clés du personnel.*

Trois organes composent la structure de gestion et coordination du projet. Il s'agit du :

1) Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage sera mis en place pour assurer l'orientation et la coordination stratégique du projet et apporter le soutien nécessaire à sa mise en œuvre efficace. A cet effet, le Comité est chargé notamment : a) d'approuver les plans de travail annuels, b) d'assurer le suivi des progrès accomplis, c) de décider des ajustements et/ou modifications nécessaires des plans de travail annuels au vu du contexte, d) de décider de toutes les mesures idoines pour lever les contraintes liées à la mise en œuvre du projet et e) de valider les rapports annuels narratifs et financiers afin de garantir un contrôle qualité final.

Le Comité de pilotage se réunit une fois par an et en présence du/de :

- Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération
- Ministre de la Promotion du Genre, de la protection de la Femme, de la Famille et l'Enfant
- Ministre de la Justice et Droits Humains
- Le Représentant Résident du PNUD
- Le Représentant d'ONUFEMMES
- Le Directeur Pays d'ASF
- Les représentants/directeurs/SG ou Président des OSC nationales des femmes activistes impliquées
- Un représentant du Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF)

Plusieurs institutions nationales étant déjà impliquées dans d'autres projets sous le leadership du PNUD, le présent projet pourrait le cas échéant bénéficier du mécanisme déjà mis en place et organiser conjointement les réunions du Comité de pilotage avec les autres projets/portefeuilles.

2) Comité technique :

Le comité technique se réunit deux fois par an sous le leadership du ministère de la Promotion du Genre, de la protection de la Femme, de la Famille et l'Enfant et/ou celui de la Justice et Droits humains et du PNUD. Il a pour rôle a) de s'assurer de la qualité de la mise en œuvre du projet, notamment en termes d'implication et d'appropriation par les différentes parties prenantes, de coordination et de synergie avec les autres interventions (en particulier celles financées par le PBF) b) de s'assurer des progrès vers les résultats escomptés c) et de veiller à la bonne mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage.

Le Comité technique comprend :

- Des membres des directions techniques du ministère de la Justice et Droits Humains et Ministère de la Promotion du Genre, de la protection de la Femme, de la Famille et l'Enfant
- Les (e) représentant (e) s des organisations des femmes activistes des droits humains
- Un (e) représentant (e) du PNUD
- Un (e) représentant (e) de ONUFEMMES
- Un (e) représentant (e) de ASF
- Les représentants/directeurs/SG ou Président des OSC nationales des femmes activistes impliquées
- Un(e) représentant (e) du Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix

3) Equipe de gestion du projet

Des réunions de concertations mensuelles entre le PNUD et ONUFEMMES seront organisées chaque début de mois avec pour objectif : a) d'évaluer l'état d'avancement du projet et planifier les activités à venir, b) de discuter de l'état d'avancement des différents rapports mensuels/semestriels, etc.) de s'assurer du bon échange d'informations entre le projet et les partenaires de mise en œuvre du projet (qui pourront éventuellement être invités à la réunion).

L'équipe de gestion, de reporting et de coordination du projet est placée sous le leadership du PNUD. L'équipe comprend :

- La spécialiste genre (poste existant, P3 - contribution à hauteur de 25%) chargée de coordonner le Portefeuille Genre.
- Une experte nationale genre et droits humains (poste existant - SB5- contribution à hauteur de 50%) et
- Un assistant administratif et financier (poste existant - SB3- contribution à hauteur de 50 %).
- Une assistante genre et autonomisation économique (poste existant SB3 – contribution à hauteur de 50%)
- Quatre volontaires communautaires spécialisés dans le suivi des projets seront recrutés pour garantir un suivi rapproché dans les zones ciblées (à hauteur 100%). Ces quatre volontaires seront aussi des leviers pour le renforcement de capacités des autres volontaires communautaires présents dans ces zones.

Le projet bénéficiera aussi de l'appui technique de l'expert suivi et évaluation et de la spécialiste communication du bureau pays ainsi que de l'unité des opérations du PNUD pour l'acquisition des biens et services. Les fonds propres du PNUD (TRAC) couvriront le reste de la prise en charge.
Par ailleurs, le Secrétariat du PBF à Bangui sera impliqué dans les réunions de suivi et de coordination et missions conjointes.

L'équipe d'ONUFEMMES rattachée au projet comprend :

- Une spécialiste genre et VBG (poste existant P3 - contribution à 0 %) chargée de coordonnée la mise en œuvre des activités et produits de ONU Femmes. Il s'agit d'un poste couvert par ONU Femmes dans le cadre d'un partenariat avec le NORCAP et mis à disposition du projet ;
- Une experte nationale accès à la justice (poste existant SB4 - contribution à hauteur de 100%) ;
- Une assistante au programme (SB3 - contribution à 50%).
- Une chargée d'appui et de partenariat avec African Women Leaders Network (AWLN) et les organisations féminines (SB3 - contribution à 100%) ;
- Les spécialistes de communication, suivi évaluation et une assistante au programme appuieront la mise en œuvre du projet avec la contribution de fonds propres d'ONUFEMMES (contribution 0% sur le projet).

Visibilité du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la Paix (PBF)

Pour garantir la visibilité du financement du PBF :

- Le Secrétariat Technique PBF sera invité à participer dans les activités phares du projet
- Les principaux acteurs de mise en œuvre du Projet seront informés sur les directives en matière de communication et les outils utiles leur seront mis à disposition
- Tous les supports de communication (supports de formation, Guides, boîte à images, Kakémono, Banderole, etc.) porteront le logo du PBF en plus des ceux des partenaires. Il en sera de même pour les équipements informatiques, mobilier, etc. acquis avec les fonds du projet.
- Les articles publiés sur le site du PNUD/ONUFEMMES ainsi que sur leurs réseaux sociaux mettront en lumière les réalisations du projet avec l'appui du PBF

Un budget de 20 000 $ USD est prévu pour la communication et comprend également la production d'un film des réalisations à la clôture du projet.

c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	**Niveau de risque (faible, moyen, élevé)**	**Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)**
Violence renouvelée dans les zones d'intervention empêchant la mise en œuvre des activités. Augmentation des violations perpétrées par les groupes armés présents dans les zones d'intervention. Dégradation du contexte socio-politique qui entraine une démobilisation et une réorientation des acteurs nationaux vers une dérive sécuritaire.	Moyen	Sur base d'un plan de sécurité développé conjointement par le PNUD et ONUFEMMES, des analyses des risques et menaces des personnes et des biens seront régulièrement menées dans toutes les zones d'intervention. L'évaluation de la situation sécuritaire et politique sera également appuyée par INSO et UNDSS. En cas d'une dégradation des conditions de sécurité, les gestionnaires du projet pourront décider d'une suspension temporaire des activités dans la zone et/ou d'une évacuation temporaire des équipes. Les OSC partenaires à Bambari, Bouar, Berberati et Nola sont présentes dans ces

		zones depuis de nombreuses années et ont une excellente connaissance des menaces et risques à prendre en compte. Elles travaillent très étroitement avec les communautés et autorités locales, sont respectées et reconnues ce qui constitue un gage de soutien actif dans leur sécurisation. Au niveau politique, un dialogue actif et soutenu avec les autorités à Bangui et dans les autres zones d'intervention sera mené.
Manque de volonté politique et résistance au changement du fait des blocages créés par la culture et les traditions.	Elevé	Rencontre permanente avec la partie nationale pour leur implication et meilleure appropriation des résultats du projet et engagements des institutions nationales. Au début du projet les leaders communautaires et autres autorités locales seront invités à une session de lancement du projet, ce qui constituera une première sensibilisation sur les questions de changement. Par la suite, tout au long du projet ils seront associés aux activités.
Manque de capacité des organisations locales dans la promotion et protection des droits humains.	Moyen	Renforcer les capacités des organisations féminines, des activistes des DH, des réseaux existants au niveau communautaire sur les droits humains et techniques de plaidoyer pour un engagement citoyen.
Difficulté à délivrer des services d'aide légale et d'assistance judiciaire de qualité en raison des lenteurs judiciaires	Moyen	Les relations entre les OSC sur le terrain et les autorités judiciaires locales permettent de mener un plaidoyer et un suivi constant concernant les dossiers d'assistances judiciaires pris en charge dans le projet. Les partenaires dans le projet sont aussi tous membres de la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ) qui leur permet de mener un plaidoyer ciblé sur la question de la bonne administration judiciaire.
Difficulté d'accès au mécanisme d'alerte précoce.	Faible	Renforcer les réseaux et autres mécanismes de protection communautaire pour faciliter la collecte et la transmission des informations.

d) ***Suivie / évaluation*** – *Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.*

Le suivi et l'évaluation du projet se fera à travers les outils programmatiques des agences et ONG récipiendaires ainsi que les cadres de reporting périodiques du PBF. Ceci passera par :

- La collecte et l'analyse des données pour les prises de décisions ;
- Le suivi et la gestion des risques ;
- La revue périodique de la qualité du projet (Project Assurance Quality) ;
- La production de rapports mensuels, semestriels et annuels selon les formats convenus avec les parties prenantes dont le PBF ;
- L'organisation de visites terrains avec les parties prenantes pour apprécier de visu les réalisations du projet ; et ii) identifier, surveiller de manière continue et adresser les causes immédiates, sous-jacentes et profondes du conflit à temps opportun
- L'organisation de réunions mensuelles du Cadre de concertation ;
- L'organisation de réunions semestrielles du Comité technique ;
- L'organisation de réunions annuelles du Comité de Pilotage pour donner les orientations au comité technique, revoir et valider les rapports et entreprendre des révisions si nécessaires ;
- La production d'un rapport d'évaluation finale par un cabinet ou consultant indépendant
- La production d'un rapport final incluant les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Une évaluation finale du projet du projet sera organisée pour apprécier dans quelle mesure le projet, à travers ses résultats en matière de promotion des droits humains, a contribué à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix en République Centrafricaine.

En collaboration avec le spécialiste en Suivi et Evaluation du PNUD, les 4 volontaires nationaux, appuieront la conception des outils, participeront aux missions de suivi et évaluation et prendront part aux réunions des comités techniques et de pilotage du Projet. Ils appuieront l'ajustement éventuel du cadre des résultats du Projet en fonction des données collectées sur le terrain sur base de l'état de lieu qui sera réalisée en vue de l'identification des OSC et des femmes & filles activistes, des réseaux de protection des droits humains existants au niveau communautaire.

Un budget de 140 000 $ USD sera alloué aux activités de suivi/évaluation dont 50 000 USD pour l'évaluation finale du projet.

Un calendrier des échéances pour les différents rapports mandataires est fourni en Annexe B.1. Un calendrier opérationnel de S&E sera mis en place au démarrage du projet et comprendra les étapes de préparations, de mise en œuvre et de suivi du projet.

e) ***Stratégie de fin de projet / durabilité*** – *Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.*

Les différents appuis qui seront réalisés dans le cadre de ce projet permettront aux organisations de la société civile défenseuses des droits humains de renforcer leurs capacités opérationnelle et institutionnelle de sorte que ces dernières deviennent autonomes et efficaces dans leur mission de protection et de promotion des droits humains. L'appui au réseautage des ONG nationales et organisations (féminines) de base défenseuses des droits humains, contribue au renforcement de la société civile comme acteur clé dans le domaine de la promotion et de la protection des droits humains. Des actions pourront continuer à travers la Plateforme des défenseuses des droits humains qui sera dotée des capacités techniques devant assurer la pérennité des actions au-delà de la période de ce projet.

Dans la perspective de la pérennisation des acquis du projet, trois aspects méritent d'être soulignés :

- Tout en contribuant à la protection des droits des défenseuses des droits, le projet s'inscrit résolument dans une démarche de renforcement des capacités de résilience des organisations féminines et des acteurs communautaires à la base. Dans cette perspective, il met l'accent sur le renforcement des capacités et la responsabilisation des différents acteurs, tant au niveau national que local et sur une gestion participative et inclusive, deux facteurs essentiels pour optimiser les résultats et leur pérennisation ;
- Le projet se veut catalytique pour mobiliser d'autres partenaires afin de renforcer et étendre les interventions dans les autres communes et préfectures. A cet effet, un effort régulier sera fait pour la capitalisation et la valorisation des acquis du projet. Les acteurs déjà engagés dans les zones, ou d'autres zones sur la même thématique seront particulièrement mis à profit et informés des progrès du projet afin de s'assurer d'une complémentarité mais aussi afin de faciliter les opportunités de mise à l'échelle des initiatives entamées par le projet.
- La mise en place et fonctionnement des mécanismes d'alertes précoces, implique la participation des structures déconcentrées de l'Etat, notamment les Animateurs Sociaux sous tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ainsi que les acteurs de la chaine pénale présentes dans les zones. Le renforcement des capacités de ces acteurs, prévu, dans ce projet, va leur permettre d'avoir les compétences nécessaires pour s'occuper du suivi des acquis du projet au-delà de sa période de mise en œuvre.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Remplissez deux tableaux dans ***l'annexe D du budget Excel.***

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez

également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Le budget a été réalisé en intégrant l'ensemble des coûts programmatique, du personnel et opérationnels (fonctionnement, déplacement et équipements inclus) nécessaires à la mise en œuvre du projet.
Ainsi 40 % du budget est alloué aux partenaires nationaux et locaux de la société civile, par le biais de sous-subventions directes et d'activités de renforcement des capacités des acteurs-clés identifiés.
Les coûts de personnel sont limités à 20% du total du budget pour les agences récipiendaires.
Le suivi, l'évaluation finale, la visibilité du projet et la coordination avec la contrepartie partie ont été évaluées à 7 %.

	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD) ONUFEMMES	$ -	Totaux
1. Personnel et autres employés	$ 262 695,86	$ 100 000,00	$ -	**$ 362 695,86**
2. Fournitures, produits de base, matériels	$ 40 000,00	$ -	$ -	**$ 40 000,00**
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	$ 10 000,00	$ -	$ -	**$ 10 000,00**
4. Services contractuels	$ 541 248,93	$ 78 289,72	$ -	**$ 619 538,64**
5. Frais de déplacement	$ 52 333,41	$ 22 500,00	$ -	**$ 74 833,41**
6. Transferts et subventions aux homologues	$ 495 590,96	$ 266 500,00	$ -	**$ 762 090,96**
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	$ -	$ -	$ -	**$ -**
Sous-budget total du projet	$ 1 401 869,16	$ 467 289,72	$ -	$ 1 869 158,88
Coûts indirects (7%):	$ 98 130,84	$ 32 710,28	$ -	$ 130 841,12
TOTAL	**$ 1 500 000,00**	**$ 500 000,00**	**$ -**	**$ 2 000 000,00**

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	x		Les principaux partenaires d'exécution ont été identifiés et ont été consultés lors de la conception du présent projet. Pour le PNUD et ONUFEMMES, l'allocation des fonds aux partenaires de la société civile se fera de manière compétitive sur la base des appels à soumissions des organisations, spécifiant la nature des activités, les équipes de mise en œuvre, la localisation des activités et la synergie avec d'autres OSC.
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publ ? Veuillez joindre à la soumission		x	Ceci ne sera pas nécessaire pour les postes existants. Les termes de références pour les 4 postes des volontaires communau seront préparés au mois de novembre 2022 dès l'obtention du financement.
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x		La sélection de ces zones se fonde sur 3 critères : (i) des zones inscrites dans la continuité du projet « Défenseuses des humains, actrices de la consolidation de la paix » et où sont insérés les réseaux des femmes défenseuses déjà mobilisées pa précédente action ; (ii) des zones où se réalisent d'autres activités du PNUD, ONUFEMMES et d'ASF, en particulier celle à l'appui à la justice et à la sécurité, ainsi que la sensibilisation sur les droits humains ; (iii) la présence d'un bureau terr PNUD à Bambari et d'un bureau de terrain d' ASF à Berberati
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consulté sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait o quand cela sera fait.	x		Une session de consultation des parties prenantes nationales a été organisée le 16 août 2022 pour finaliser le cadre et la lo d'intervention du projet.(cfr page 3 : processus de consultation).
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	x		Le projet est basé sur les acquis d'un précédent projet mis en œuvre par le PNUD et ASF
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	x		Les bénéficiaires directs et indirects du projet ont été identifiés avec les sessions de préparation de la présente proposition
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	x		La session de consultation avec les parties prenantes a été aussi l'occasion de valider les zones d'interventions du projet q couvrent le ressort des Cours d'Appel
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	x		Des réunions d'harmonisation de la stratégie de mise en œuvre du projet seront organisées le moment opportun avec les partenaires du PNUD et ONUFEMMES
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du pro (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	x		Le UNDP et l'ONUFEMMES ont mis à contribution leurs Spécialistes Genre
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elle éclairé la conception du projet?	x		Des organisations des femmes et de jeunes ont été consultées pour l'élaboration du présent projet (cfr page 3 : processus c consultation).
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âg	x		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	x		80 % du budget contribue au GEWE

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		Les 4 spécialistes de suivi des projets seront des volontaires nationaux
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		x	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	x		Une part importante des frais de fonctionnement notamment le payement des salaires sont pris en charge par les agences et ONGI d'exécution

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be

administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	**Event**
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will

sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.[23]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[23] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : La participation des organisations et réseaux des femmes défenseuses des droits humains dans les sphères de discussion institutionnelles est améliorée grâce à un environnement favorable au respect des droits humains et à la performance de leur système de gestion (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) : **5.1.1** [24] **; 5.5.2** [25] **; et 16.10.1**[26] (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) **EPU :** **Trente et unième session 5–16 novembre 2018 Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme* République Centrafricaine** **A/HRC/WG.6/31/CAF/1**		Indicateur 1 a : Perception de la population sur la participation des OSC et réseaux des femmes défenseuses à la promotion des droits humains Niveau de référence : TBD Cible: Satisfaisant	Enquête de perceptions	Fin du projet
		Indicateur 1 b : Pourcentage des réseaux et OSC ayant une micro-évaluation HACT satisfaisante (risque faible ou modéré) Niveau de référence : TBD Cible : TBD	Rapport d'évaluation des capacités des OSC et réseaux Rapport d'activités	Fin du projet
		Indicateur 1 c : (Pourcentage des femmes dans les mécanismes de suivi et mises en œuvre des recommandations APPR et dialogue républicain) Niveau de référence : TBD Cible : 35%	Décret de désignation Rapports	Fin du projet
	Produit 1.1 : L'environnement dans lequel évolue les OSC des défenseuses des droits humains est compris et renforcé Liste des activités relevant du produit • Vulgariser le cadre légal qui régit les OSC en RCA pour permettre aux OSC des défenseuses des droits humains de s'y conformer et de l'appliquer ; • Mettre à jour la cartographie des OSC des Femmes particulièrement travaillant dans le domaine de promotion des droits humains ;	Indicateur 1.1.1 La loi portant protection des défenseurs et défenseuses des droits humains adopté Niveau de référence : 0 Cible : 1	Texte de loi Rapport de la session de vote Rapport d'examen de la Commission des textes	Fin du projet
		Indicateur 1.1.2 : Pourcentage des réseaux et OSC qui utilisent le guide de renforcement des capacités institutionnelles des réseaux des femmes défenseuses des droits humains Niveau de référence : 0 Cible : 50%	Rapport (intermédiaire et final) de mise en œuvre du projet Guide Plan de renforcement des capacités des OSC et réseaux	Chaque 6 mois

[24] Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
[25] Proportion de femmes occupant des postes de direction
[26] Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents

	• Appuyer l'élaboration d'un guide de renforcement des capacités institutionnelles des réseaux des femmes défenseuses des droits humains en RCA • Appuyer les activités de plaidoyer pour l'examen par l'Assemblée nationale de la loi portant protection des défenseuses des droits humains	Indicateur 1.1.3 : Existence de la cartographie des OSC des femmes défenseuses Niveau de référence : Non Cible : Oui	Document de cartographie Rapport d'évaluation finale du projet	Fin de projet
	Produit 1.2 : Les systèmes de gestion des organisations et réseaux des femmes sont renforcés pour atteindre les standards de qualité pour les OSC <u>Liste des activités relevant du produit</u> • Mener des audits organisationnels des organisations et réseaux des femmes sélectionnées et développer des plans d'action pour permettre la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des changements institutionnels ; • Appuyer les organisations et réseaux des femmes sélectionnés dans l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières, logistiques, programmatiques, des politiques PEAS, politique de lutte contre la fraude et corruption, politique l'élaboration de protection des données etc. ; • Former les organisations et réseaux des femmes sur la gestion axée sur les résultats de développement : (identification des besoins, planification, suivi et évaluation sensible au genre) et rédaction des programmes/projets en vue de la mobilisation des ressources ; • Mettre à disposition des organisations et réseaux des femmes des experts nationaux (VNU nationaux, spécialistes des programmes et des experts comptables) ou des volontaires communautaires pour les appuyer au	Indicateur 1.2.1 : Nombre des OSC et réseaux ayant élaborés et mis en œuvre des plans d'actions de renforcement institutionnelle Niveau de référence : Aucune Cible : 10	Evaluation finale du projet	Fin de projet
		Indicateur 1.2.2 : Pourcentage des réseaux et OSC bénéficiaires du projet ayant élaboré au moins deux propositions de projets en vue de la mobilisation des ressources Niveau de référence :0 Cible : 50%	Rapport de mise en œuvre du projet Accord de financement des ONG	Fin de projet
		Indicateur 1.2.7 : Pourcentage des ONG féminines bénéficiaires qui ont produits des rapports financiers satisfaisants grâce aux logiciels de comptabilité Niveau de référence : TBD Cible : 50%	Rapport d'évaluation des besoins des ONG au début du projet Rapport de mise en œuvre du projet	Fin de projet

	quotidien dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions et spécifiquement la tenue de la comptabilité et la recherche des financements ; • Aider les organisations et réseaux des femmes défenseuses à acquérir des logiciels comptables. • Dotation de boites à images et outils pédagogiques de sensibilisation aux réseaux de femmes défenseuses pour les appuyer dans leurs plaidoyer et sensibilisations sur les violences basées sur le genre et discours stéréotypés			
Résultat 2 : Les femmes défenseuses des droits humains influencent sur les politiques et programmes grâce à leurs capacités de leadership et de dialogue (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) : **5.1.1 ; 5.5.2 ; et 16.10.1** (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) **EPU :** **Trente et unième session 5–16 novembre 2018 Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme* République Centrafricaine** **A/HRC/WG.6/31/CAF/1**	[redacted]	Indicateur 2 a : Nombre de rapports et des recommandations formulées par les OSC et réseaux dans le cadre de l'Examen périodique Universel et mis en ligne Niveau de référence : 0 Cible: 2	Site Rapports	Fin de projet
		Indicateur 2 b : Niveau de performance des ONGs et réseaux des DH par rapport à leurs capacités de leadership et de dialogue Niveau de référence : TBD Cible: Satisfaisant	Programmes/politiques/initiatives	Fin de projet
		Indicateur 2 c : Nombre de défenseuses (désagrégé par âge) qui ont accès à des conseils juridiques et judiciaires Niveau de référence: 0 Cible : 30	Base de données ASF/partenaire Fiche de désignation	Fin de projet
	Produit 2.1 : Le dialogue et les partenariats entre les organisations et réseaux des femmes de la société civile elles-mêmes sont promus <u>Liste des activités relevant du produit</u>	Indicateur 2.1.1 : Existence de la plateforme nationale des défenseuses des DDH fonctionnelle et active Niveau de référence : Cible :	Documents administratifs de la plateforme Rapport d'activité de la plateforme Rapport d'évaluation finale du projet	

	• Faciliter et structurer la plateforme nationale des défenseuses des droits humains regroupant les 5 réseaux locaux ; • Faire fonctionner le système d'alerte précoce communautaire entre défenseuses ; • Définir un système de prise en charge judiciaire pérenne des femmes défenseuses de droits humains ; • Elargir l'espace civique en ligne sur une plateforme à gérer par le réseau national des défenseuses des droits humains ; • Appuyer la participation des organisations et réseaux des femmes aux reportings d'observation internationaux sur la situation du droit des femmes et les contributions à l'Examen Périodique Universel ; • Appuyer les réseaux créés pour la rédaction des rapports sur la situation des défenseuses des droits humains	Indicateur 2.1.2 Nombre de défenseuses ((désagrégé par âge) des droits humains qui connaissent et utilisent le système d'alerte précoce Niveau de référence : 0 Cible : 400	Rapports intermédiaires des OSC partenaires Listes de présence	
		Indicateur 2.1.3 Nombre de rapports de qualité produits par les réseaux sur la situation des défenseuses des DH Niveau de référence : 0 Cible: 4	Rapports	
	Produit 2.2 : Les actions des femmes dans la prévention et gestion des conflits sont mis à l'échelle <u>Liste des activités relevant du produit</u> • Élaborer et mettre en œuvre un Programme de renforcement des capacités techniques des OSC défenseuses des droits humains sur la prévention et gestion des confits et lobbying dans les autres domaines prioritaires de consolidation de la paix et d'accès à la justice transitionnelle (y compris la CVJRR) ; • Créer des espaces d'échanges et de plaidoyer entre femmes politiques et femmes de l'administration publique, du secteur privé et de la communauté à la base sur la	Indicateur 2.2.1 : Nombre d'espaces d'échange entre femmes politiques et femmes de l'administration publique, du secteur privé et de la communauté en synergie par les réseaux et OSC appuyés Niveau de référence : 0 Cible : 16	Liste de présence Rapports intermédiaires des OSC partenaires	
		Indicateur 2.2.3 : nombre des femmes défenseuses (désagrégé par âge) dont les capacités économiques ont été appuyées Niveau de référence : TBD Cible : 650	Rapports de suivi	
		Indicateur 2.2.3 : nombre des femmes (désagrégé par âge) dont les capacités ont été renforcés sur les thématiques ciblées Niveau de référence : Cible : 3000	Rapports de suivi	

	promotion et défense des droits humains ; • Poursuivre le renforcement économique des femmes activistes : Accompagner les femmes activistes qui sont dans le secteur privé à formaliser leurs structures et initiatives. • Lancer des actions conjointes entre les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile et les médias pour remettre en question la représentation stéréotypée du rôle des femmes et des hommes dans la promotion des droits humains et la consolidation de la paix.			

Annexe D : Analyse des facteurs de conflits et analyse des acteurs et parties prenantes

A) Facteurs de conflits	Analyse
Limite de l'Etat et ses institutions à promouvoir et protéger les droits des femmes et des jeunes	En dépit d'un cadre normatif protecteur, l'Etat peine à assurer la sécurité des femmes et la pleine effectivité de l'exercice de leurs droits. La société centrafricaine demeure profondément patriarcale et discriminatoire envers les femmes et les filles. Ainsi, elles sont affectées de façon disproportionnée par toutes les violations des droits humains et en premier lieu les VSBG[27]. Le climat d'insécurité chronique rend le travail des Défenseuses des droits humains très risquée et les empêchent d'accéder à certaines zones du pays. Aussi, l'inactivité et l'esprit de gain facile, ont poussé bon nombre de jeunes centrafricains à quitter les zones rurales, à s'adonner à la drogue et aux grands banditismes. Parfois, ils sont contraints de rejoindre la rébellion dans l'objectif d'ériger des barrières illégales, de racketter les populations et de participer à l'exploitation illicite et illégale des ressources naturelles (bœufs, bois, diamants et or). Par ailleurs, certains chefs rebelles ont profité de cette incapacité des jeunes pour développer une économie de conflits sur une base religieuse et ethnique, exacerbant les tensions entre les jeunes désœuvrés et les gouvernants. Ceci a contribué à déclencher des conflits de plus en plus violents au sein des communautés.[28] Pour créer un environnement protecteur et sécurisant pour les défenseurs et défenseuses, « un projet de loi portant promotion et protection des défenseur.e.s des droits humains » a été élaboré par le Réseau des défenseur.e.s de Droits Humains d'Afrique Centrale (REDHAC) basé au Cameroun et le Réseau des Organisations Nationales non Gouvernementales de défense des Droits Humains (RONGDH) et déposé auprès de l'Assemblée nationale en septembre 2019. Des ateliers ont été organisé au mois de mai dernier en vue de former les femmes parlementaires sur le contenu du dit projet de loi. Des actions de plaidoyer ont été menées par le Forum des Femmes Parlementaires lors de la précédente initiative appuyée par le PNUD en 2021, en vue d'obtenir l'inscription de l'examen de la discussion de cette loi au cours d'une session prochaine de l'Assemblée. L'atelier de relecture de loi était organisé le mardi 6 septembre 2022 par les femmes parlementaires.
Accès limité des femmes aux différents cadres de planification de	Bien que la loi n° 16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité prévoit un quota de 35% de représentativité des femmes dans toutes les instances publiques et privées, leur implication et participation reste très limitées[29]. On observe ainsi un faible accès des femmes aux postes décisionnels dans la chaine électorale et dans l'administration publique. Alors qu'elles

[27] GBVIMS, Le sous-groupe GBV a indiqué qu'au cours du premier semestre 2020, 4 298 cas de GBV ont été enregistrés à l'aide du système GBVIMS, comme suit (Viol : 20 %, Agression sexuelle : 4 %, Agression physique : 27 %, Mariage forcé : 2 %, Refus de ressources : 28%, Violence psychologique 19%, etc.) : Compte rendu de la Réunion du Sous Cluster Violence Basées sur le Genre, 07-08-2020.

[28] Nations Unies, Analyse Commune Pays, février 2022, p.38

[29] A titre d'exemple : seulement 18 femmes sur 140 membres du parlement sont des femmes soit 12,8%, seulement 8 femmes ministres sur 32, soit 25% et le pourcentage de femmes dans le personnel judicaire n'excèdent pas les 20%. Au niveau des collectivités locales déconcentrées, 05 femmes sur 16 préfets (41%) ; 20 femmes maires sur un total de 176 ; soit 11 %. Une seule femme parmi 100 partis politiques est présidente d'une Parti politique (Etude de base du projet conjoint Promotion de la participation politique et leadership de la femme dans la consolidation de la paix, inédit.).

développement et de résolution des conflits au niveau national et local	constituent plus de la moitié de la population, les femmes restent largement sous-représentées dans les secteurs de la sécurité, de la gouvernance et du développement économique et sociale, avec l'exception notable de la Commission Vérité Justice, Réconciliation et Réparations ou 5 des 11 commissaires sont des femmes. La participation des femmes reste également limitée lorsqu'il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs sur les enjeux et les priorités du développement local[30].
Faible capacités des OSC pour susciter une dynamique citoyenne forte afin de porter les droits des femmes et des jeunes	Exception faite de quelques OSC telles que l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique, l'OFCA[31], AWLN[32], RELEFCA[33], MEFP[34] et le Forum des Femmes Parlementaires, les OSC reconnues en RCA en matière de protection des droits des humains y compris des femmes ont pour cadres dirigeants des hommes, les femmes jouant un rôle subalterne, sans réel pouvoir décisionnaire en termes de gouvernance interne. Dans les structures associatives de moindre envergure, les femmes qui les président tentent d'embrasser la totalité des problématiques des droits humains sans réussir à se fédérer et sans priorisation de leurs actions ; ce qui conduit le plus souvent à les rendre finalement quasi-invisibles. Aussi plusieurs organisations féminines ne connaissent pas les lois qui les régissent et leurs organes de gestion ne sont pas suffisamment structurés. Elles souffrent de financements insuffisants pour mener leurs activités et participer activement aux processus de consolidation de la paix. Malgré ces défis beaucoup de femmes et de jeunes s'engagent dans la promotion et la protection des droits humains au sein d'une OSC ou individuellement. Parfois les femmes font de l'activisme sans forcément s'identifier comme défenseuses des droits humains. Peu identifiées, peu sollicitées elles restent dans l'ombre des réseaux, tout en portant en leur sein une dynamique citoyenne incontestable[35].
Insuffisance des ressources financières pour appuyer les actions/plaidoyer des OSC	Les inégalités entre les sexes dans la sphère économique ont une influence significative sur la capacité des femmes à participer à la vie sociale et communautaire. Si elles ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base ou celles de leurs familles, il leur est difficile de s'engager individuellement ou collectivement au travers de leur association ou groupement local pour la promotion et protection de leurs droits.

[30] Cette faible implication souligne le fait que l'administration publique reste très masculinisée et pour palier à ceci, les organisations des femmes de la société civile actives et présentes sur terrain sont invitées à participer aux comités de planification des plans de développement locaux. Et veiller ainsi à la prise en compte des questions spécifiques à la promotion et protection des droits des femmes dans la planification.

[31] Organisation des Femmes Centrafricaine

[32] African Women Leaders Network

[33] Réseau des Femmes Leaders de Centrafrique

[34] Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées

[35] Le film documentaire réalisé par le PNUD en mars 2022 avec l'appui du Cinéma Numérique Ambulant de Centrafrique sur le parcours de quatre femmes leaders modèles a permis de mettre en lumière les actions des défenseuses, faire entendre leur voix, sensibiliser les autres qui sont encore dans l'ombre ainsi que toute la communauté à promouvoir, soutenir et protéger celles-ci dans les villes de de Bangui, Berberati, Bouar et Nola. Aussi, démontrer que les défenseuses des droits humains ne sont pas une menace, mais au contraire, contribue à l'émergence de la communauté et du pays. Quatre femmes défenseuses ont pu s'exprimer et aussi créer des modèles inspirants pour les autres femmes et hommes autour de leurs actions.

Type d'organisation/institution	B) Acteurs/Parties prenantes	Analyse
Gouvernement	▪ Ministère de la Justice et des Droits Humains ; ▪ Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Enfant	En 2018, le Gouvernement s'est engagé lors des réponses aux recommandations de l'EPU à renforcer davantage les droits des défenseurs et défenseuses des droits humains, en travaillant notamment à la rédaction d'un projet de loi relatif à leur protection sur l'ensemble du territoire[36]. Le ministère de la Justice a confirmé cet engagement lors de la visite du Rapporteur Spécial sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en octobre 2019 à Bangui. Le pays dispose aussi d'un Plan d'action national de la mise en œuvre de la résolution 1325 sur les Femmes Paix et Sécurité pour la période 2019-2023. Le gouvernement sera consulté et informé de l'évolution de l'Action et sera premier destinataire des activités de plaidoyer pour insuffler un changement durable. La mise en œuvre de la Résolution 1325 et les autres Résolutions connexes a permis d'atteindre les résultats clés ainsi libellés : l'existence d'un cadre juridique par l'édiction d'un nouveau code pénal, d'un code de procédure pénale des lois spécifiques sur la famille, la nationalité, la protection de la femme contre les violences, la santé de la reproduction ; l'existence d'un mécanisme chargé de l'application de loi et des politiques par la création de la Cour Pénale Spéciale (CPS) et de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR); l'allocation d'une ligne budgétaire en vue de la réalisation des activités de promotion du genre à l'Assemblée Nationale; l'augmentation du nombre de femmes à l'Assemblée Nationale , au Gouvernement et au sein de certaines administrations publiques; la prise en compte du genre et de la parité dans les nominations au sein des nouvelles institutions républicaines issues de la Constitution du 30 mars 2016; l'appui de certains systèmes, entités des Nations Unies et des ONGs à la réalisation de certains programmes du Gouvernement dans le cadre de le résilience, du renforcement des capacités, du bon fonctionnement des administrations publques et de l'action humanitaire
Parlementaires	▪ Députés des circonscriptions des zones d'intervention ▪ Députés membres de la Commission des Lois	Le Président du Parlement a déjà été sensibilisé lors de la mission du Rapporteur Spécial sur les Défenseurs des droits de l'Homme en septembre 2019 sur la nécessité pour la RCA de se doter d'un cadre normatif plus protecteur pour les des défenseurs et défenseuses des droits humains. Le Président, la Commission des Lois, comme les députés des circonscriptions des zones d'intervention du projet ont été sensibilisés entre juin 2021 et mars 2022 à travers le Forum des Femmes parlementaires avec l'appui du PNUD pour s'assurer que le projet ou la proposition de loi qui sera soumise à leur examen (notamment celle proposée par le RONGH et le REDHAC) prenne en considération la situation de vulnérabilité accrue des femmes activistes. Ainsi, de même que le Gouvernement, les parlementaires seront premiers destinataires des activités de plaidoyer afin de favoriser l'amélioration du cadre normatif pour les défenseurs et défenseuses des droits humains.

[36] Réponse de la RCA aux recommandations relatives aux défenseurs des droits de l'homme (104.73), Examen Périodique Universel 2018, A/HRC/WG.6/31/CAF/1, § 37.

OSC nationales	Notamment toutes celles impliquées dans la mise en œuvre de ce projet	Les associations ayant une vision de promotion de l'égalité des sexes, de promotion et protection des droits humains sont présentes sur terrain et œuvrent dans une dynamique de renforcer le leadership des femmes et des jeunes dans la gouvernance nationale et locale. Leur engagement à mettre les préoccupations des femmes et des jeunes au cœur des politiques et stratégies locales pour intégrer aussi les questions de protection de l'enfance et de la jeunesse, constitue un socle sur lequel le projet pourra bâtir. Les OSC nationales impliquées seront tant partie prenante du projet pour la réalisation d'activités (notamment les sensibilisations dans les zones décentralisées du pays), que bénéficiaires directes comme membres à part entières des réseaux. En parallèle des responsables de la mise en oeuvre de l'Actions et du fait de leur intégration dans les réseaux de défenseuses des droits humains, elles seront aussi les premiers porteurs des messages de plaidoyer à destination des institutions nationales et locales.
	Réseaux locaux des défenseuses des droits humains	Pour assurer leur protection, il était essentiel que les défenseuses se mettent ensemble afin de constituer un bouclier à même de protéger chacune d'elles. Dans le cadre de l'action précédente la création de quatre réseaux de défenseuses des DH est donc une initiative qui a permis permet aux défenseuses de parler d'une seule voie et de faire face, ensemble aux défis d'une meilleure intégration de leur point de vue dans les décisions et défis du relèvement de la société centrafricaine. La nouvelle action prendra en compte leur renforcement institutionnel, la création d'un réseau similaire dans une des zones du projet (Bambari) ainsi que le renforcement institutionnel des autres OSC dirigées par les Femmes et les jeunes ciblées. Et enfin, la mise en place d'une Plateforme nationale pour coordonner les actions des cinq réseaux locaux. Ces réseaux locaux seront les premiers bénéficiaires de l'Action, la majorité des activités étant destinée au renforcement de leurs capacités et à leur autonomisation. Ils seront aussi les premiers porteurs des messages de plaidoyer à destination des institutions nationales et locales.
ONG Internationales	ONG humanitaires et de développement	Beaucoup d'ONG humanitaires et de développement s'intéressent aux questions de genre en RCA avec pour objectifs communs l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles, de leur protection par les communautés et l'Etat et du respect de leurs droits. Aussi, dans un souci d'interopérabilité, de complémentarité et de pérennisation des actions en faveur des femmes et des jeunes, il est d'ores et déjà prévu que le projet puisse capitaliser sur les interventions menées en ce sens. Les ONG humanitaires et de développement feront partie du cercle le plus éloigné de l'Action, pour autant nécessaires à prendre en compte dans un aspect de complémentarité, de synergie mais surtout de durabilité dans les potentiels partenariats avec les réseaux locaux des défenseuses des droits humains.
Nations-Unies	MINUSCA Autres Agence du SNU	Cinq des recommandations du Conseil des droits de l'Homme des NU à la RCA à l'issue de la révision du rapport périodique universel concernent la protection des défenseurs des droits humains (121.96 à 121.100) et insistent notamment sur le devoir de l'Etat de mener des enquêtes systématiques et de se doter d'un cadre normatif protecteur.
Leaders communautaires	Communautaires, d'opinions, religieux, etc.	Ils disposent légalement du pouvoir de régler les conflits civils qui intéressent spécifiquement les droits des femmes puisque liés aux questions du droit de garde et de pension alimentaire, du droit à la succession et à la propriété, etc. Malheureusement les médiations sont le plus souvent faites au détriment des droits des femmes par défaut de compréhension du droit et par refus de légitimer leur place au sein des communautés. Il est donc

		primordial de les sensibiliser sur les droits des femmes et le devoir de changer leur place au sein de la société centrafricaine en leur accordant davantage de pouvoirs décisionnels. Au cœur de l'action, particulièrement dans les zones décentralisées du pays, ces leaders communautaires constitueront des relais et appuis fondamentaux de l'Action, aussi bien en termes de diffusion des activités, de récipiendaires des sensibilisations que de durabilité dans l'appropriation des messages portés par les parties prenantes du projet.
Population	Les femmes Les hommes Jeunes y compris les autochtones et les personnes vivant avec handicap	Les femmes constituent à la fois un groupe cible car elles souffrent de manière disproportionnée de toutes les violations des droits humains commises en RCA, notamment à cause leur vulnérabilité socio-culturelle et économique et en même temps car elles sont les actrices incontournables de la promotion de la paix. Les jeunes ont été à la fois acteurs et victimes des crises et conflits et sont pris en compte par la présente proposition comme futurs agents de changement en vue de promouvoir la protection des droits humains au travers des actions favorisant la relève générationnelle avec des jeunes activistes. Les personnes vivant avec handicap, constituent l'un des groupes pour lesquelles des actions concertées méritent d'être davantage organisées au-delà de leurs besoins spécifiques, en renforçant davantage leur participation politique et publique. Les femmes autochtones[37]subissent des discriminations négatives supplémentaires dues à leur statut de groupe minoritaire dans la société centrafricaine. En butte à des actes de racisme, d'asservissement, et de violences physiques (viols et de meurtres), beaucoup de pygmées n'ont accès ni aux terres, ni aux ressources naturelles, ni à la documentation civile ; les privant de la possibilité de revendiquer l'effectivité de leurs droits humains. Toute femme issue de la communauté pygmée Aka qui s'engage à faire valoir ces droits est triplement menacée du fait de son origine sociale, de son sexe et de son activisme La population constitue les bénéficiaires finaux indirects de l'Action à moyen et long termes, et bénéficiaires des activités en cascade réalisées par les OSC nationales associées au projet ainsi que les réseaux de défenseurs de droits humains.

[37] La notion de « peuples autochtones » est utilisée pour désigner les peuples chasseurs - cueilleurs des forêts tropicales humides, communément appelés « Pygmées » et qui représentent une minorité importante de la population en RCA. Ils vivent dans les préfectures de la Sangha-Mbaéré, la Mambéré-Kadéî, la Nana-Mambéré, la Lobaye et dans la préfecture de l'Ombella Mpoko. En 2003, selon les résultats du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation, leur effectif tournait autour de 1010 individus, soit 0.3% de l'effectif total de la population centrafricaine.

For MPTFO Use

Totals				
	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD) ONUFEMMES	0	Totals
1. Staff and other personnel	$ 262,695.86	$ 100,000.00	$ -	**$ 362,695.86**
2. Supplies, Commodities, Materials	$ 40,000.00	$ -	$ -	**$ 40,000.00**
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	$ 10,000.00	$ -	$ -	**$ 10,000.00**
4. Contractual services	$ 541,248.93	$ 78,289.72	$ -	**$ 619,538.64**
5. Travel	$ 52,333.41	$ 22,500.00	$ -	**$ 74,833.41**
6. Transfers and Grants to Counterparts	$ 495,590.96	$ 266,500.00	$ -	**$ 762,090.96**
7. General Operating and other Costs	$ -	$ -	$ -	**$ -**
Sub-Total	$ 1,401,869.16	$ 467,289.72	$ -	$ 1,869,158.88
7% Indirect Costs	**$ 98,130.84**	**$ 32,710.28**	**$ -**	**$ 130,841.12**
Total	**$ 1,500,000.00**	**$ 500,000.00**	**$ -**	**$ 2,000,000.00**

Performance-Based Tranche Breakdown					
	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD) ONUFEMMES	0	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	**$ 1,050,000.00**	**$ 350,000.00**	**$ -**	**$ 1,400,000.00**	**70%**
Second Tranche:	**$ 450,000.00**	**$ 150,000.00**	**$ -**	**$ 600,000.00**	**30%**
Third Tranche:	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**$ -**	**0%**
TOTAL	**$ 1,500,000.00**	**$ 500,000.00**	**$ -**	**$ 2,000,000.00**	